

Assemblée Générale Extraordinaire AFL du 17 Juillet 2021

à La Rochelle



Début de l'AG à 9.45 avec 17 présents et 3 pouvoirs.

Claudine Tatibouët, vice-présidente, ouvre l'Assemblée générale extraordinaire 2021, convoquée le 16 juin 2021, en rappelant qu'elle est destinée à modifier les articles 2 (But) et 9 (Comité de Direction) des statuts.

Article 2 : But

Pour rappel de l'évolution, en réponse aux nouvelles exigences politique d'équipement olympique de World Sailing, notre classe a récemment accueilli de nouveaux constructeurs d'équipement légal de classe :

- 3 en Europe (Devoti, Ovington et Nautivela)
- 3 en Asie (Element 6 en Thaïlande, Zou Marine en Chine, Performance Sailcraft au Japon)
- 1 en Amérique du Sud (Rio techno en Argentine)
- 1 en Australie (Performance Sailcraft Australia).

C'est un inévitable résultat de l'ouverture du marché aux nouveaux constructeurs et a permis à notre classe de rester aux Jeux Olympiques pour les hommes et les femmes.

Suite au conflit entre l'ILCA et Laser performance, les bateaux sont devenus des ILCA.

L'AFL continuera à regrouper tous les bateaux disposant d'une plaque World Sailing, ISAF, IYRU que ce soient des Lasers et des ILCA dinghy.

D'où la nécessité, pour regrouper tout le monde, de modifier l'article 2 comme suit :

Cette association a pour but de :

- *promouvoir et organiser en France, le développement de la série des dériveurs légers LASER (sont comprises, toutes embarcations utilisant la coque LASER, quel que soit le gréement, ex. : RADIAL, STANDARD, 4.7) et ILCA (sont comprises, toutes embarcations utilisant la coque ILCA, quel que soit le gréement, ex. : ILCA 4, ILCA 6 et ILCA 7)*
- *veiller au maintien de la stricte monotypie de la classe*
- *créer et maintenir un contact permanent avec la Fédération Française de Voile (FFV) et l'International Laser Class Association (ILCA).*

Suite à cette synthèse, deux points sont débattus :

- Ne faudrait-il pas être plus explicite et changer également le titre de l'association pour y intégrer les 2 mots Laser et ILCA ? Cela n'apparaît pas indispensable et générerait des coûts administratifs supplémentaires. Cela pourra se faire dans un deuxième temps.
- Préciser l'exigence de conformité aux règles World Sailing dans le second alinéa qui pourrait être revu comme suit : Veiller au maintien de la stricte monotypie de classe *et à la conformité*. C'est évident que toute régata AFL doit être courue sur des bateaux de type Laser reconnus par World Sailing portant la plaque World Sailing à jour mais il est difficile de formuler une exigence de contrôle de conformité dans un article relatif au but de l'association.

L'article 2 est soumis au vote de l'assemblée. Personne ne demande un vote à bulletin secret. Le texte est adopté à l'unanimité des présents.

Article 9 : Comité de Direction

La modification concerne le nombre de membres comme suit.

L'association est administrée par un comité de direction composé de six membres au moins et de douze membres au plus, élus pour trois ans par l'Assemblée Générale.

L'article 9 est soumis au vote de l'assemblée. Personne ne demande un vote à bulletin secret. Le texte est adopté à l'unanimité des présents.

Fin de l'AG à 10h05